

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande n° : _____ Quartier n° : _____ Responsable : _____

Date de réception (jj-mm-aaaa) : _____ Droits perçus : \$

Personnel du Centre du service à la clientèle : _____



PLAN DE LOTISSEMENT

FORMULAIRE DE DEMANDE

Article 51 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, modifiée (Règl. de l'Ont. 544/06)

Avis public

Tous les renseignements ou documents qui doivent être fournis à l'appui de votre demande seront mis à la disposition du public, conformément à l'article 1.0.1 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P. 13.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P.13, et seront utilisés pour le traitement de la demande. Toute question concernant la collecte de renseignements personnels peut être adressée au gestionnaire, Services de soutien aux activités, Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, par la poste au 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1P 1J1, ou par téléphone au 613 580 2424, poste 24075.

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

* champ obligatoire

*Adresse ou emplacement du site

Avez-vous préalablement consulté le personnel de la Ville ? Oui Non

Si **Oui**, veuillez indiquer la date de cette consultation (jj/mm/aaaa) :

Veuillez indiquer le numéro de toute demande d'aménagement déjà approuvée ou concurrente.

Renseignements sur le requérant/agent

Nom de l'entreprise :

*Personne-ressource :

*Adresse postale :

*Téléphone : *Courriel :

Renseignements sur le propriétaire enregistré Voir ci-dessus

*Nom :

*Adresse postale :

*Téléphone : *Courriel :

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ

Description officielle :

Description officielle :

Façade du lot :

m

Profondeur du lot :

m

Superficie du lot :

m²

OU

Superficie du lot : (lot irrégulier)

m²

DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Renseignements sur l'aménagement

Utilisations du sol projetées	Nombre de logements	Nombre de lots ou de pièces indiqués dans le plan	Nombre de places de stationnement	Superficie totale occupée par chaque utilisation (en hectares)
Immeubles résidentiels (se reporter au Règlement de zonage pour la définition des types d'habitation)				
Habitation isolée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Habitation jumelée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Habitation en rangée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Habitation superposée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Appartement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Parc et aire ouverte	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Route	S.O.	<input type="text"/>	S.O.	<input type="text"/>
Total :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Non résidentielles				
Immeuble institutionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeuble commercial	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeuble industriel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

COMMUNITY NOTIFICATION

Avez-vous communiqué avec le conseiller municipal du quartier pour lui expliquer ce projet?

Oui

Non

Avez-vous communiqué avec les groupes communautaires inscrits?

Oui

Non

Si oui, donner le nom du (des) organisme(s) communautaire(s) inscrit(s) :

SECTION 2 : DROITS DE DEMANDE

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web Plans de lotissement.

Les droits doivent être payés en entier sur présentation de la demande.

Veuillez choisir une seule des trois options de paiement des droits indiquées ci-après.

Nouvelle demande de lotissement

- | | |
|---|---------------|
| <input type="radio"/> 1. a) De 1 à 40 logements | 62 661,78 \$ |
| <input type="radio"/> 1. b) De 1 à 40 logements, avec des utilisations non résidentielles | 76 169,78 \$ |
| <input type="radio"/> 2. a) De 41 à 250 logements | 111 205,78 \$ |
| <input type="radio"/> 2. b) De 41 à 250 logements, avec des utilisations non résidentielles | 124 713,78 \$ |
| <input type="radio"/> 3. a) 251 logements ou plus | 135 147,78 \$ |
| <input type="radio"/> 3. b) 251 logements ou plus, avec des utilisations non résidentielles | 148 655,78 \$ |
| <input type="radio"/> 4. Utilisations non résidentielles | 52 377,78 \$ |

NOTE: Si tous les champs ont été traités dans la section non résidentiels de la page 3, le demandeur est tenu de choisir parmi 1.b), 2.b), 3.b) ou 4

PLUS droits initiaux d'examen de conception technique et d'inspection

- | | |
|---|--------------|
| <input type="radio"/> Valeur de l'infrastructure et de l'aménagement paysager < =300 000 \$ | 5 000,00 \$ |
| <input type="radio"/> Valeur de l'infrastructure et de l'aménagement paysager > 300 000 \$ | 10 000,00 \$ |

PLUS droits initiaux de l'office de protection de la nature

(L'office de protection de la nature facturera les éventuels frais supplémentaires et droits d'examen de rapport technique)

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> initiaux de l'office de protection de la nature | 4 120,00 \$ |
|--|-------------|

OU

Révision d'une demande existante

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Approbation du/de la gestionnaire | 9 585,80 \$ |
|--|-------------|
- (Les droits initiaux d'examen de conception technique et d'inspection ainsi que les droits initiaux des offres de protection de la nature ne s'appliquent pas)

OU

Prolongation d'une demande existante

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Approbation du/de la gestionnaire | 6 186,00 \$ |
|--|-------------|
- (Les droits initiaux d'examen de conception technique et d'inspection ainsi que les droits initiaux des offres de protection de la nature ne s'appliquent pas)

Les droits relatifs au Comité de dérogation, à l'offices de protection de la nature ainsi qu'aux examens de conception technique et d'inspection ne sont pas visés par cette exonération.

Total des droits

SECTION 3 : EXIGENCES DE PRÉSENTATION

Les exigences relatives aux plans et aux études sont expliquées au requérant au cours de la consultation préalable. Cette consultation est obligatoire pour tous les nouveaux plans provisoires de lotissement. Si, dans votre cas, une telle consultation n'est pas nécessaire, nous vous encourageons fortement à communiquer avec le Services de planification, des biens immobiliers et de développement économique afin de discuter des exigences touchant la soumission des plans et des études. Si vous ne consultez pas d'abord notre personnel, la Ville ne peut garantir que votre demande sera soumise dans son intégralité, avec toutes les précisions nécessaires, ce qui pourrait provoquer des délais dans son traitement. Le [Guide de préparation d'études et de plans](#) peut vous être utile à cette fin, ainsi que pour obtenir de l'information sur les questions d'aménagement en général.

Plans normalisés (exigences obligatoires pour chaque demande)

- Plan de lotissement provisoire
- Plan d'arpentage
- Copies électroniques du plan de lotissement provisoire en format AutoCAD ou MicroStation CAD. (Voir les exigences techniques ci-dessous.)
- Stratégie de consultation du public

Plans et études pouvant être exigés (au moment de la présentation ou comme condition d'approbation)

Génie

- Plan général des services publics
- Étude géotechnique
- Plan de nivellement et de drainage
- Analyse hydrogéologique et de terrain
- Étude sur les mesures antibruit
- Évaluation environnementale de site, phase 1
- Évaluation environnementale de site, phase 2
- Étude de proximité de la voie ferrée
- Étude de viabilisation du site
- Étude sur la stabilité des pentes
- Évaluation des répercussions sur les transports
- Évaluation du budget des services d'eau
- Plan de protection des têtes de puits

Aménagement et conception

- Évaluation archéologique
- Plan d'implantation
- Rapport de reconnaissance de la Loi sur le patrimoine
- Évaluation des répercussions sur le patrimoine
- Étude de l'évaluation des répercussions - agrégats minéraux
- Étude de l'évaluation des répercussions - dangers de l'extraction minière
- Étude de l'évaluation des répercussions - sites d'élimination des déchets/anciens sites d'enfouissement
- Plan d'aménagement paysager
- Plan de stationnement
- Distance de séparation minimale
- Justification d'aménagement
- Plan préliminaire de gestion de la construction
- Mémoire de l'esthétique urbaine

Environnement

- Étude d'impact sur l'environnement
- Rapport concernant la conservation des arbres

Si un rapport sur la conservation des arbres et une étude des incidences environnementales sont requis, le rapport sur la conservation des arbres devrait être inclus dans l'étude des incidences environnementales.

Exigences techniques

- Les plans devront être présentés sur des feuilles de format A1 standard (594 mm x 841 mm) ou Arche D (609.6 mm x 914.4 mm), dimensionné en unités métriques et être basés sur une échelle métrique appropriée (1:200, 1:250, 1:300, 1:400 ou 1:500).
- Beaucoup des plans et études devant accompagner la demande doivent être signés, datés et porter le sceau d'un ingénieur, d'un architecte, d'un arpenteur-géomètre, d'un urbaniste ou d'un spécialiste désigné. La Ville n'examinera pas les plans ou études ne respectant pas cette exigence.
- Les copies électroniques de toutes les études exigées et du plan de lotissement provisoire doivent être fournies en format Adobe (.pdf) et accompagner votre demande. Tous les documents présentés sous format PDF devront être déverrouillés, aplatis et ne pas être sauvegardés en tant que dossier.
- Les noms des documents électroniques devraient être les mêmes que ceux des études/plans contenus dans la Section 3 de ce formulaire. Ces documents seront mis à la disposition du public par l'entremise de l'outil de recherche de demandes d'aménagement de la Ville.
- Le plan provisoire de lotissement doit être référencé au Réseau de contrôle horizontal et porter la signature du propriétaire.
- Le plan de lotissement provisoire et toute révision ultérieure doivent être fournis en format AutoCAD ou MicroStation CAD (conception assistée par ordinateur), les unités de mesure doivent être métriques et les repères identifiés et munis d'étiquettes. Si possible, le plan doit également être géolocalisé et présenté sous forme de grille, c'est-à-dire avec les coordonnées du fuseau 9, MTM, NAD83. Les dessins au trait doivent clairement indiquer le périmètre du lotissement et de chaque lot, îlot ou partie interne du lotissement et porter des étiquettes de texte claires.

Exigences financières

- De grandes enseignes en décrivant le projet seront installées sur la propriété visée par la demande. Les droits relatifs à leur installation, qui sont de 1 023,78 \$, font partie des droits de la demande. Toutes les enseignes supplémentaires qui seraient nécessaires seront facturées au requérant à raison de 510,76 \$ par enseigne.
- Des droits supplémentaires pourraient être exigés au cours de l'examen de la demande d'aménagement, y compris, mais sans s'y limiter, ceux couvrant le règlement financier des exigences de terrains à vocation de parc, l'examen par des pairs des rapports techniques, les droits imposés par l'office de protection de la nature, les frais associés aux accords et les frais connexes et les cautions nécessaires.

SECTION 4 : ATTESTATIONS

Autorisation du propriétaire permettant au requérant de présenter la demande

Le propriétaire enregistré doit remplir la présente section afin d'autoriser le requérant à agir en son nom et attester que les renseignements qui figurent dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Si la demande doit être signée par un requérant au nom du propriétaire, l'autorisation ci-dessous doit être remplie; le propriétaire peut aussi présenter une lettre d'autorisation. Les attestations comprises dans la présente section doivent porter une signature autographe et des sceaux originaux.

Je, suis le propriétaire du terrain visé par la présente demande et j'autorise
 à présenter la demande en mon nom.

Date (jj-mm-aaaa) :

Signature du propriétaire

Affidavit ou déclaration sous serment attestant l'exactitude des renseignements

La personne exécutant la demande (propriétaire enregistré ou requérant) doit remplir la déclaration sous serment dans la présente section.

Je, de la ville de conviens de respecter toutes

les exigences de la Ville et de la Loi sur l'aménagement du territoire en consultant le public et déclare solennellement que toutes les affirmations contenues dans la présente demande sont véridiques et je fais la présente déclaration la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a même force et même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. Je reconnais que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire (hormis les renseignements personnels), y compris les documents justificatifs, ont été obtenus en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, et qu'ils seront accessibles au public et aux organismes techniques et gouvernementaux pour examen.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (ou attesté) DEVANT MOI

à , ce jour de ,

Commissaire à l'assermentation

Signature du propriétaire ou du requérant

SECTION 5 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

Partie 1 : Attestation du propriétaire relative à l'évaluation environnementale de site (EES)

Le propriétaire ou le requérant doit remplir la section A, sans égard au fait qu'une étude environnementale de site de phase 1 ait été réalisée ou non.

Si une EES est nécessaire, le propriétaire ou le requérant ainsi que le consultant chargé de l'étude doivent remplir les sections A et B ci-dessous.

Section A

Je reconnais que la Ville d'Ottawa n'est pas responsable de la détermination des sites contaminés ou de leur remise en état. Je conviens en outre de ne pas formuler de réclamation, à l'occasion (ou comme résultat) d'une action ou demande en justice visant des opérations de décontamination à la suite de dommages ou d'autres conditions touchant le site ou d'autres terrains, contre la Ville d'Ottawa, ses directeurs, administrateurs, employés ou mandataires pour pertes, dommages, blessures ou frais.

Section B

J'atteste, en tant que propriétaire du site ou requérant (rayer la désignation ne s'appliquant pas et parapher), que j'ai

retenu les services de à titre de consultant principal chargé de réaliser

la phase 1 de l'évaluation environnementale de site. J'ai fait un effort raisonnable pour m'enquérir des propriétaires et utilisations antérieurs de la propriété et j'ai remis au consultant principal les renseignements qui, à ma connaissance, sont pertinents à son examen de l'état du site sur le plan environnemental. J'accepte de produire sur demande une copie de l'évaluation environnementale de site, phase 1.

Nom :

Adresse :

Date (jj-mm-aaaa) :

Signature du requérant ou du propriétaire

SECTION 5 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (suite)

Partie 2 : Affidavit du consultant principal relatif à l'évaluation environnementale de site

Je, [] de la ville de []

DÉCLARE SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

Je suis une personne compétente au sens du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

Je suis le/la/l' [] , de []

et je suis personnellement au courant des faits énoncés ci-après.

Je, [] , ai reçu le mandat, à titre de consultant spécialiste de l'environnement,

d'exécuter ou de surveiller la première phase de l'évaluation environnementale du site se trouvant au

[]

Le travail d'évaluation du site a été effectué conformément au Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

- Je suis** employé ou mes services ont été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.
- Je ne suis pas** employé et mes services **n'ont pas** été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.

Les conclusions de l'évaluation environnementale de site, phase 1, sont les suivantes :

- Il n'y a **pas** de problèmes environnementaux réels ou potentiels relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine ou d'activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il ne sera pas nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site, ou
- Il y a des sources réelles ou potentielles de problèmes environnementaux relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine ou des activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il sera nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site afin d'étudier les problèmes potentiels.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (ou attesté) DEVANT MOI

au [] , de [] ,
dans [] ,
ce [] jour de [] , []

Commissaire à l'assermentation

Signature du consultant

Adresse du consultant : []

Téléphone du consultant : []

**SECTION 6 : ENGAGEMENT D'INDEMNISATION EN CAS D'APPEL DEVANT LE TRIBUNAL ONTARIEN DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Destinataire : VILLE D'OTTAWA

Expéditeur : Nom :

Adresse :

Objet : DEMANDE D'APPROBATION DE PLAN DE LOTISSEMENT

Adresse de la propriété :

Dans les cas où la Ville d'Ottawa est essentiellement favorable à la demande d'approbation de plan de lotissement,

Nom du requérant :

s'engage par la présente à acquitter, conformément à l'article 19 du Règlement sur les droits d'aménagement, dans sa version modifiée, de la Ville d'Ottawa, après réception d'une facture de la Ville, tous frais juridiques, y compris les débours de la Ville, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, découlant de la préparation ou de la participation à une audience de le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, jusqu'à la résolution définitive de l'affaire par le Tribunal.

On entend par « audience » toutes les interventions devant le Tribunal relatives à la demande, que ce soit en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen prescrit par le Tribunal.

Fait à Ottawa ce jour de , .

Veuillez remplir la section 1 **ou** 2.

Pour les requérants et les personnes

<p>1</p> <hr/> <p>Signature du requérant</p> <hr/> <p>(Nom, en lettres moulées)</p> <hr/> <p>Signature du témoin</p> <hr/> <p>(Nom, en lettres moulées)</p>

Pour les sociétés et les compagnies

<p>2</p> <hr/> <p>Dénomination sociale (s'il y a lieu)</p> <hr/> <p>(Signature autorisée) Je suis habilité(e) à engager la personne morale.</p> <hr/> <p>(Nom et titre, en lettres moulées)</p>
